



Emploi du temps incompatible, quelles solutions ?

Par **Jean-Paul**, le **22/05/2024** à **14:34**

Emploi du temps incompatible, quelles solutions ?
Bonjour,
je suis enseignant dans le secondaire et l'emploi du temps pour l'an prochain nous a été transmis. Seulement il y a une heure qui coince, on m'a affecté un cours à 8h25 mais je dois parallèlement déposer mes enfants (4ans et 9ans) à l'école qui dispose d'un système d'accueil mais qui n'ouvre qu'à 8h, et il me faut 45 min pour être sur mon lieu de travail. Je vais tout faire pour trouver une personne qui puisse les amener mais il est probable que je n'en trouve pas.
Dans ce cas, sachant évidemment que je ne peux pas les abandonner à la maison pour me rendre au travail, quel faire?
Merci.

Par **yapasdequoi**, le **22/05/2024** à **16:15**

Bonjour,
Quelques suggestion :
une baby-sitter, une personne de confiance, votre conjoint, d'autres parents dont les enfants vont en classe au même endroit, la voisine de palier, etc.
être malade tous les mardis
prendre une année sabbatique
changer de poste
démissionner

Par **Jean-Paul**, le **22/05/2024** à **16:45**

Evidemment cet horaire bloque pour ma compagne aussi, nos parents sont dans un autre département, pour le reste ce sont nos recours mais rien de dit que quelqu'un accepte. Les

assistantes maternelles sont souvent déjà toutes prises, nous nous renseignerons s'il y a des sociétés de babysitting mais à l'heure actuelle rien n'est garanti.

Par **amajuris**, le **22/05/2024 à 17:37**

bonjour,rnrnlorsque vous interrogez le personnel de direction des lycées et collèges, qui sont souvent d'anciens enseignant, l'établissement des planning des professeurs est un véritable casse tête car presque chaque professeur a des exigences sur son emploi du temps.rnrnsalutations

Par **Jean-Paul**, le **22/05/2024 à 18:30**

Je suis bien d'accord sauf que dans mon cas ce n'est pas un voeux ou une exigence, c'est une contrainte familiale incompressible. S'il s'agissait un cours de piano, d'un club sportif etc.... je m'en serai passé évidemment, mais ici je ne peux rien faire à moins de laisser mes enfants seuls à la maison ce qui est évidemment inenvisageable. Je suis prêt à avoir un emploi du temps exécrable s'il le faut, mais déposer mes enfants à l'école je ne peux pas faire autrement.

Par **yapasdequoi**, le **22/05/2024 à 19:16**

Vous semblez vouloir absolument que votre emploi du temps soit modifié.rnrnMais c'est apparemment la solution la plus difficile à obtenir tant elle met en jeu les contraintes de dizaines d'autres personnes. (les autres enseignants ont aussi des enfants..)rnrnRapprochez vous des autres parents de la classe de vos enfants, il faut envisager des échanges de bons procédés.rnrnOu bien prenez un congé parental, le temps qu'ils entrent à l'université.